



Visa DG-B : *JA*

## **NOTE CIRCULAIRE**

002/DO/SYM/spl/2012/DS *CFP*

**THEME** : Vérification de l'identité du postulant

**DESTINATAIRE** : Exploitants aériens

Il est porté à la connaissance des exploitants aériens que tout retrait de licence Gabonaise, renouvellement de licence, validation de licence étrangère, apposition et prorogation de QT, agrément TRI, CRI, décision AEL, CEL, devra obligatoirement faire l'objet de vérification d'identité du postulant.

En conséquence, la présence physique du postulant est nécessaire pour déterminer si, ce dernier est en conformité avec la photo d'identité fournie.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Directeurs Généraux, l'assurance de notre considération distinguées

Fait à Libreville, le 14 juin 2012

Le Directeur Général

  
**Dominique OYINAMONO**